

Centre Communal d'Action Sociale
NJ/VG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 12 septembre 2022

Nombre de membres élus : 13 L'an deux mille vingt-deux
En exercice : 13 et le douze et un du mois de septembre
Présents : 9 à dix heures
Pouvoirs : 0
Votants : 9

Date de convocation : 22 août 2022

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS,

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : M. BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, M. COLLIN Gilles, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme VANDELDELDE Damienne.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUX Cédric, Mme ROIG Julie, Mme LOIRE Catherine Mme DUMONT Rosalba.

**AUTORISATION D'ADMISSION EN NON VALEUR
DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur Le Trésorier de Hyères, comptable du Centre Communal d'Action Sociale, vient d'adresser au CCAS un état des taxes et produits irrécouvrables concernant des titres de recettes émis à l'encontre de divers créanciers du CCAS pour lesquels elle sollicite l'admission en non-valeur.

Cet état est accompagné des justificatifs nécessaires concernant l'irrécouvrabilité de ces produits, dont le montant total s'élève à la somme de 721,20 Euros.

*Le Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré
A l'unanimité (9 voix pour)*

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 721,20 Euros en raison de l'insolvabilité des débiteurs, ce montant correspondant à des créances non recouvrées

PRECISE que cette dépense sera imputée au budget du CCAS de l'exercice 2022 à l'article D. 6541 « Créances admises en non-valeur »

**FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME**

LA VICE PRESIDENTE
Nathalie JANET

